

Fiche action 1 Réhabilitation du parc ancien d'Habitat de la Vienne

périmètre d'intervention : zone 3 (voir carte page 31)

Enjeux

La revalorisation du parc social est un enjeu fort compte tenu de l'importance du parc ancien de l'organisme Habitat de la Vienne car il constitue un vivier important de logements à loyer abordable.

L'objectif est d'accompagner le programme de rénovation du patrimoine ancien et vétuste de notre organisme de rattachement, Habitat de la Vienne, dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan Stratégique de Patrimoine (PSP).

Cette stratégie patrimoniale porte sur la requalification du patrimoine de l'organisme afin de le rendre plus "compétitif" en termes de marché et mieux adapté aux attentes des locataires, de réduire la vacance enregistrée sur ce parc, d'améliorer la qualité des programmes anciens en privilégiant les économies d'énergie et en favorisant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, et en limitant l'impact financier pour les locataires.

Ce programme permet en outre de soutenir l'activité économique du bâtiment.

Mesures proposées

L'aide départementale doit permettre de rénover les logements dans l'objectif d'alléger les charges des locataires, de les fidéliser en faisant correspondre le produit logement à la demande locative.

Il s'agit d'améliorer significativement la qualité des logements en privilégiant :

- la performance énergétique,
- l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

L'aide a pour objectif final la baisse de la part des coûts d'énergie dans les budgets des ménages.

Bénéficiaire

Habitat de la Vienne.

Moyens dédiés

Une enveloppe annuelle de 200 000€ doit permettre d'accompagner le programme de rénovation du parc ancien d'Habitat de la Vienne.